

APPEL A PROJETS CITOYENS.....



VILLE DU LORRAIN



BUDGET PARTICIPATIF
ÉDITION 2022

*Là où je vis,
j'agis!*

VOUS AVEZ UNE **IDÉE**
UNE **ENVIE...** POUR VOTRE
QUARTIER OU VOTRE **VILLE?**
NOUS LA **FINANÇONS!**



SOLIDARITÉ - CULTURE
SPORT - ÉDUCATION
ANIMATION - ENVIRONNEMENT

DOSSIER DE CANDIDATURE ET RÈGLEMENT
DE PARTICIPATION À RETIRER EN MAIRIE OU
SUR WWW.VILLEDULORRAIN.COM



DÉPÔT A COMPTER
DU 11 AVRIL AU 20 MAI 2022



PLUS D'INFOS : 0596 53 44 22



WWW.VILLEDULORRAIN.COM



EDITO

Pour l'année 2022, avec le budget participatif, l'équipe municipale vous invite à soumettre à un jury vos idées innovantes pour le Lorrain.



Préparez-les avec, si vous le souhaitez, l'accompagnement des techniciens des services de la Ville qui pourront vous être de bons conseils et vérifier leur faisabilité technique, juridique et surtout financière.

Proposez-les ensuite à vos concitoyens dans le cadre des conseils de quartiers et le jury analysera et votera pour vos projets. L'équipe municipale s'engage à réaliser dans l'année ceux qui seront choisis.

En 2022, nous consacrons 20 000 euros à ce budget participatif et nous soutiendrons une dizaine de projets pour vous permettre de prendre part activement au dynamisme et à l'aménagement de notre ville. Vous savez ce dont vous avez besoin pour faire vivre la ville au quotidien ; les élus ont la légitimité politique pour prendre des décisions. Alors, soyez acteurs à nos côtés et, tous ensemble, préparons la ville de demain.

« LÀ OÙ JE VIS, J'AGIS »

Justin PAMPHILE
Maire du Lorrain

REGLEMENT DE PARTICIPATION.....

- ARTICLE 1 - LE PRINCIPE
- ARTICLE 2 - LE TERRITOIRE
- ARTICLE 3 - LE MONTANT AFFECTÉ
- ARTICLE 4 - LES PARTICIPANTS
- ARTICLE 5 - LE CALENDRIER
- ARTICLE 6 - DÉTAIL DES ÉTAPES
- ARTICLE 7 - RECEVABILITÉ DU PROJET
- ARTICLE 8 - RÉALISATION DES PROJETS LAURÉATS
- ARTICLE 9 - ÉVALUATION

Nouveauté cette année, un budget de 20 000€ a été voté par le conseil municipal pour réaliser les projets qui tiennent à cœur aux Lorrainoises et Lorrinois. Chaque habitant de la commune peut proposer ses idées et s'investir dans son quartier !

Vous avez jusqu'au 20 mai pour déposer votre dossier ici.



VOUS AVEZ UNE **IDÉE**
UNE **ENVIE...** POUR VOTRE
QUARTIER OU VOTRE **VILLE ?**
NOUS LA **FINANÇONS !**

ARTICLE 1 : LE PRINCIPE

L'appel à projets citoyens est un outil de démocratie participative permettant aux lorrinois, à partir de 15 ans de proposer un projet destiné à améliorer leur cadre de vie. Il donne l'occasion d'agir directement sur la ville tout en renforçant le lien avec les élus et les services municipaux.

L'appel à projet citoyen est un outil qui s'inscrit dans un cadre plus global d'implication des habitants dans la vie locale: la participation citoyenne.

ARTICLE 2 : LE TERRITOIRE

L'appel à projets citoyens porte sur le territoire de la commune du Lorrain.

ARTICLE 3 : MONTANT AFFECTÉ A L'APPELS A PROJETS

L'enveloppe globale affectée à l'appel à projets citoyens est de 20 000€. Cette somme sera inscrite au budget d'investissement de la ville du Lorrain.

ARTICLE 4 : LES PARTICIPANTS

Tous les lorrinois de plus de 15 ans peuvent proposer leurs idées ! Une proposition peut être portée de façon individuelle ou collective (groupe d'habitants, classe, association loi 1901) dans la limite d'un projet par habitant et par structure identifiée.

ARTICLE 5 : LE CALENDRIER

11 avril 2022 - Lancement de l'appel à projets citoyens

11 avril au 20 mai 2022 : période de dépôt des projets

Jusqu'au 9 juin 2022 : étude des projets par les services municipaux pour en vérifier la conformité aux critères de recevabilité, de faisabilité et en vérifier le chiffrage.

Entre le 16 et le 27 : réunion du comité de sélection (Jury)

Le 27 juin 2022 : Annonce des projets retenus

Les personnes n'ayant pas d'accès informatique peuvent se faire aider dans les espaces numériques de la ville (Médiathèque, Service Jeunesse, Service Seniors, France Services, MIDS).

Un président, le Maire ou son représentant - 4 élus de la majorité - 3 représentants des Conseils de quartiers - 1 représentant du Conseil d'Initiative de la Jeunesse (CIJ)

ARTICLE 6 : DÉTAILS DES ÉTAPES

Dépôt du projet :

- Sur www.villedulorrain.com
- En mairie à l'accueil

Dépôt du dossier prévu à cet effet, **20 mai 2022 au plus tard.**

Instruction et validation des projets

Les services de la ville réalisent les études de la faisabilité technique, juridique et financière.

Sur la base de l'analyse des services, les projets retenus seront soumis au comité de sélection (jury) qui établira la liste des projets retenus.

Le comité de sélection sera composé du Maire ou de son représentant, 4 élus de la majorité, 3 représentants des Conseils de Quartiers, 1 représentant du Conseil d'Initiative de la Jeunesse

ARTICLE 7 : RECEVABILITE DU PROJET

Chaque projet ne doit pas dépasser un coût total de réalisation de 3 000 €

1. Être localisé sur des espaces publics de la commune et répondre à l'intérêt public local
2. Correspondre uniquement à des projets d'investissement
3. Etre compatible avec les projets d'aménagement en cours
4. Relever des compétences de la Ville : en faveur de la qualité de vie et/ou du vivre ensemble

L'environnement : maîtrise et production d'énergie, aménagement des espaces publics de proximité, valorisation du patrimoine, citoyenneté, innovation sociale ou numérique, solidarité, éducation, jeunesse, culture, loisirs, sports

5. Etre réalisable durant l'année civile en cours
6. Etre techniquement et juridiquement faisable
7. Les projets retenus seront publiés sur le site de la Ville

ARTICLE 8 : RÉALISATION DES PROJETS LAURÉATS

Les projets intègrent la programmation des travaux de la ville. Les services compétents assurent le portage technique et administratif des projets (études techniques, chiffrage, rédaction des documents techniques et règlementaires, gestion budgétaire...) A la fin de cette étape certains projets pourraient nécessiter le lancement de procédures. La mise en place de projet soumis à avis obligatoires est conditionnée à l'acceptation de l'autorité de tutelle. Dans le cas contraire, le projet ne pourra être mis en œuvre.

ARTICLE 9 : ÉVALUATION

Le processus et les modalités de l'appel à projets citoyens seront évalués et ajustés par la municipalité de façon à les rendre plus simples, lisibles et inclusifs si nécessaire.

Je soussigné.....
déclare avoir lu et compris le règlement de l'appel à projets citoyens.

Lorrain le.....

Signature